10620 - Se marier en dépit d’une faiblesse sexuelle

question

Je suis encore un célibataire désireux de se marier. Je suis pourtant confronté à un problème assez simple. Il s’agit d’une baisse intermittente et non confirmée de la puissance sexuelle. Ce qui me préoccupe toujours est que ma future épouse pourrait ne pas accepter mon état et cela pourrait aboutir au divorce. Quelles sont les meilleures choses que je puisse faire. Devrais-je me marier ou pas ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le plaisir sexuel varie grandement chez les humains. Certains éprouvent un plaisir débordant, d’autres en éprouvent un peu ou beaucoup moins. D’autres n’en éprouvent rien. Si vous éprouvez, ne serait ce qu’un faible désir du mariage, vous pouvez vous marier. Il vous suffit de pouvoir accomplir l’acte sexuel, fût ce une fois par mois ou tous les deux mois. »

Fatawa de cheikh Ibn Djibrine extrait du livre intitulé : Fatawa islamiyya, tome 3 , p. 161.

En cas d’impuissance totale, il faut en informer le tuteur de la fiancée avant la conclusion du mariage. Allah le sait mieux.